

## ✕ Pour en savoir plus!

### Réglementation

Il n'existe pas de norme contraignante.  
La Belgique a repris les recommandations de l'Union européenne.

Il est conseillé que les concentrations en radon restent inférieures à :

- 400 Bq/m<sup>3</sup> dans les anciennes habitations ;
- 200 Bq/m<sup>3</sup> dans les nouvelles habitations.

En Région wallonne, le respect de ces valeurs fait partie des critères de salubrité.

En septembre 2009, l'OMS a proposé la valeur de 100 Bq/m<sup>3</sup> à atteindre. Cependant, la valeur de 300 à 400 Bq/m<sup>3</sup> peut être acceptée si techniquement il n'est pas possible de réduire davantage le taux de radon.

## ✕ Pour en savoir plus!

### Informations générales<sup>2</sup>

#### ↳ Information technique pour les entrepreneurs et les architectes

Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC)

Tél. : 02/716.42.11

[www.cstc.be](http://www.cstc.be)

#### ↳ Dinant

Centre de santé provincial de Dinant

Tél. : 082/22.32.83

#### ↳ Namur

Service d'analyse des Milieux intérieurs de la province de Namur (SAMI Namur)

Tél. : 081/77.67.14

<sup>2</sup> Référence: WHO, 2009, Who Handbook on Indoor Radon. A public health perspective, pp 94.

#### ↳ Liège

Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la province de Liège (SAMI Liège)

Tél. : 04/230.48.22

#### ↳ Luxembourg

Service d'analyse des Milieux intérieurs de la province de Luxembourg (SAMI-Lux)

Tél. : 081/31.05.03

#### ↳ Liste des organismes :

- **AFCN - Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire**

Tél. : 02/289.21.11

[pointcontact@fanc.fgov.be](mailto:pointcontact@fanc.fgov.be)

- **Hainaut Vigilance Sanitaire**

Tél. : 065/40.36.10

[hvs.info@hainaut.be](mailto:hvs.info@hainaut.be)

- **Institut de Recherche de l'ISIB**

[www.irisib.be](http://www.irisib.be)



# Le Radon

## De quoi s'agit-il ?

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sous-sol (écorce terrestre). Il est inodore, insipide et incolore, ce qui le rend impossible à détecter sans un appareil de mesure approprié.

La concentration en radon dans l'air s'exprime en Becquerel par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>).

## Où peut-on le trouver ?

Il est présent naturellement dans le sous-sol terrestre, notamment dans les roches **schisteuses** et **granitiques**.

Ce gaz est capable de passer à travers les pores et les fissures des roches.

Une fois à l'air libre, le radon ne pose pas de problème car il se disperse dans l'atmosphère. Par contre, lorsqu'il s'infiltré par les fissures du sol jusqu'aux caves et pièces d'habitation, il peut s'y accumuler et atteindre des **taux de concentrations** élevés.

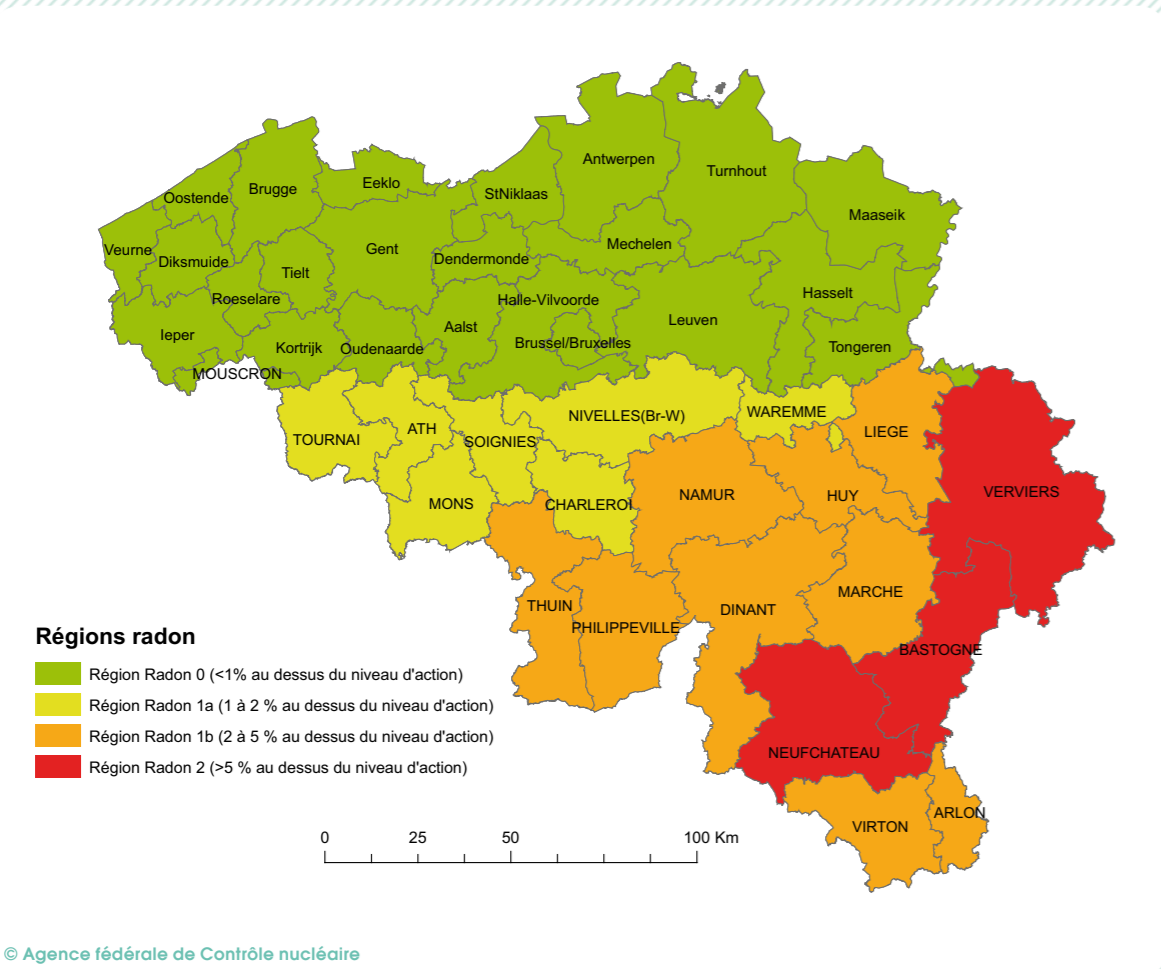
La concentration de ce gaz varie fortement d'une région à l'autre, voire même d'une habitation à l'autre. Cependant, c'est surtout dans le sud du pays, les arrondissements de Bastogne, de Neufchâteau et de Verviers qui sont les plus concernés en raison des caractéristiques du sous-sol. Quelques sites du Brabant wallon comme Court-Saint-Etienne et Villers-la-Ville sont également pointés. En effet, la Haute-Belgique est principalement constituée de roches anciennes, fracturées et parfois riches en uranium.





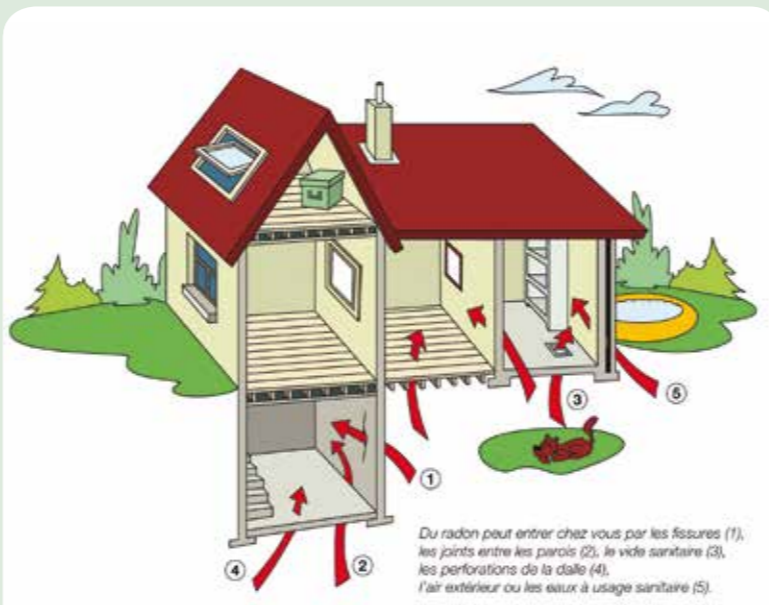
Grâce aux mesures réalisées lors de campagnes nationales, différentes zones à risque ont pu être identifiées. L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire a élaboré une carte qui reprend le pourcentage d'habitations qui dépassent les valeurs seuils établies. Néanmoins, dans les zones qui sont indiquées comme peu affectées par le radon, des bâtiments peuvent se retrouver avec une concentration élevée de ce gaz.

Cette carte est donc un repère, et seules les mesures effectives amènent une certitude de la présence ou non du gaz.



### Quels sont les effets sur la santé ?

Le radon est un cancérigène reconnu depuis 1987. Il est considéré comme étant la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac. Inhalé, le radon se dépose dans les poumons et se désintègre en émettant des **radiations alpha** qui peuvent léser le tissu pulmonaire.



© Agence fédérale de Contrôle nucléaire

*Le saviez-vous ?*

Les fumeurs sont particulièrement sensibles lorsqu'ils sont exposés au radon car les effets nocifs du radon et du tabac se renforcent.

### Que faire ?

#### Dépistage

Dans le cas où le MA se trouve dans une zone à haut risque, il faut avoir recours à des tests afin de mesurer la concentration en radon. Les centres provinciaux de santé de l'ISRAIN(1), de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire(2) et certains SAMI(3) mettent en location, à prix démocratique, des détecteurs de radon afin de procéder au dépistage.

#### ↳ Institut de Recherche de l'ISIB

Rue Royale, 150  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/227.35.10

#### ↳ Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire<sup>1</sup>

36 rue Ravenstein  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/289.21.11  
pointcontact@fanc.fgov.be  
www.fanc.fgov.be

#### ↳ Sami Namur

081/77 67 14

#### ↳ Sami Liège

04/230 48 22

#### ↳ Sami Luxembourg

084/31 05 03

#### En cas de concentration:

- le radon se concentre souvent dans les caves, il est donc utile de bien les ventiler.
- en cas de grosse concentration de radon, la remédiation est du domaine des professionnels.
- lors de la construction ou de l'extension d'un Milieu d'accueil, certaines mesures préventives peuvent éviter la pénétration du radon dans le bâtiment, comme par exemple le placement d'un pare-radon. Ces mesures sont plus faciles à appliquer

<sup>1</sup> La brochure: « Du radon dans notre maison, vous pouvez vous protéger » est disponible sur leur site.



### Le saviez-vous ?

Sur le site de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, il est possible de consulter le taux de radon de sa commune.